AURIS

Société d'investissement à capital variable 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg R.C.S. Luxembourg : B 197.662 (la "société")

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT « AURIS - GLOBAL OPPORTUNITIES »

Luxembourg, le 30 octobre 2018

Cher(e) Actionnaire,

Nous, membres du conseil d'administration de la Société (ci-après dénommés le "Conseil d'administration"), vous informons de certains changements envisagés au niveau du compartiment "Global Opportunities" (le "Compartiment"), tels qu'expliqués plus en détails dans les sections suivantes.

1. Changement de l'indice de référence

Le Conseil d'administration a décidé de modifier l'indice de référence, que le Compartiment vise à surperformer, du « MSCI ACWI » à « EURO STOXX » à compter de la Date d'effet.

2. Modification de la politique d'investissement

Le Conseil d'administration a décidé de modifier la politique d'investissement du Compartiment à compter de la Date d'efet. Une comparaison de la politique d'investissement actuelle décrite à l'annexe 6. « Global Opportunities » du dernier prospectus visé, daté de décembre 2017, et de la nouvelle politique d'investissement est présentée ci-dessous :

Politique d'investissement actuelle

Afin d'atteindre son objectif d'investissement (surperformer son indice de référence), le Compartiment investit principalement dans des actions, en adoptant une gestion active. Il peut aussi investir dans d'autres instruments à titre accessoire (obligations et OPC).

Sélection des titres: Les sociétés sélectionnées présentent un actif que les gestionnaires de portefeuille jugent sousévalué. Ces derniers accordent une importance particulière à l'affectation du capital des sociétés. afin de maximiser la valeur actionnariale sur le long terme. Leur travail se fonde sur un examen approfondi des actifs des sociétés et de leur rigueur quant à la répartition efficace des fonds, que ce soit dans le passé ou à l'avenir.

Nouvelle politique d'investissement

Afin d'atteindre son objectif d'investissement (surperformance de son indice de référence), le Compartiment adoptera un style dynamique et opportuniste reposant sur la combinaison de l'utilisation systématique d'une base de données propriétaire couplée à une analyse fondamentale de sociétés préselectionnées via ladite base. L'analyse portera en particulier sur les éléments de bilan, sur les cash flows, sur la qualité des résultats et sur la crédibilité du management, ainsi que des facteurs macroéconomiques.

Sélection des titres : les titres seront sélectionnés en considérant notamment :

Analyse de l'affectation du capital : Le Gestionnaire d'investissement attache une attention particulière à la répartition du capital des sociétés entre les investissements (investissements de l'industrie. investissements liés à la recherche et au développement, etc.) et les montants versés aux actionnaires (dividendes et rachats), afin d'identifier les sociétés présentant une affectation du capital optimale sur le long terme. Il privilégie les sociétés offrant une bonne visibilité en termes de croissance à leurs bénéficiaires, affichant une progression du rendement des capitaux engagés (ROCE avant impôts) et présentant une affectation saine du capital.

Modélisation financière: Qu'elle s'appuie sur des estimations des flux de trésorerie futurs ou sur toute autre méthode d'évaluation jugée appropriée par le Gestionnaire d'investissement, la modélisation financière doit prouver que l'actif de la société en question est sous-évalué pour justifier un investissement. À cette fin, elle se fondera sur des prévisions de hausse du rendement des capitaux engagés.

Allocation géographique: Le Compartiment investit principalement en Europe (y compris au Royaume-Uni, en Norvège et en Suisse) et aux États-Unis. Il peut toutefois être exposé à d'autres pays, y compris à des marchés émergents, si le Gestionnaire d'investissement le juge approprié.

Allocation sectorielle: Le Compartiment peut investir dans tous les secteurs. Il ne s'exposera toutefois qu'aux sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'euros. Il peut en outre investir dans des titres libellés dans n'importe quelle devise.

Règles d'allocation complémentaires

Le Compartiment s'engage à respecter les limites d'exposition de l'actif net énumérées ci-après :

- le potentiel d'appréciation théorique par rapport aux comparables sectoriels ou business modèles équivalents ;
- une analyse financière fondamentale (management, stratégie, environnement sectoriel, équilibres bilantiels et caractéristiques du compte de résultats)
- une analyse des critères environnementaux et sociaux de de la société à travers des données publiques disponibles et / ou de questions spécifiques adressées à la direction sur ces aspects, en particulier en ce qui concerne la satisfaction des employés et des clients.

La construction du portefeuille tendra à se focaliser ou surpondérer les secteurs et les sociétés ayant le meilleur impact sur l'environnement de l'Homme.

Exposition pays: Aucune considération ne sera faite en référence à la composition de l'indice en termes de pondérations des pays. Le fonds investira au moins 90% de ses actifs en titres libellés en euros.

Allocation sectorielle: La construction du portefeuille tendra à se focaliser ou surpondérer les sociétés ayant le meilleur impact sur l'environnement de l'Homme. Aucune consideration ne sera faite en reference à l'indice en termes d'allocation sectorielle.

La sélection de titres, selon les convictions partagées par l'équipe de gestion, peut être le principal facteur explicatif d'une surperformance par rapport à l'indice de reference.

Règles d'allocation complémentaires

Le Compartiment s'engage à respecter les limites d'exposition de l'actif net énumérées ci-après :

a) de 75% à 100% sur tous marchés d'actions de toutes zones géographiques,

- a) De 60 % à 100 % aux actions de sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'euros (tous secteurs confondus)
- b) Entre 0% et 25% d'instruments de créance d'émetteurs publics ou privés, sous réserve des restrictions suivantes :

Entre 0% et 25% en instruments de taux émis par des États membres de l'Union européenne.

Entre 0% et 25% en instruments de taux notés *investment grade*.

Le degré de sensibilité de la partie de l'actif net exposée au risque de taux d'intérêt se situe entre 0 et 4.

La Société de gestion mène sa propre analyse de crédit pour les titres à acquérir et les titres déjà détenus. Sans s'appuyer exclusivement sur les notes fournies par les agences de notation, elle met en place une analyse complète du risque de crédit et les procédures nécessaires afin de décider d'acheter ces titres ou, si leur note est dégradée, afin de décider de les céder ou de les conserver.

c) De 0% à 100% au risque de change sur les devises autres que l'euro.

Description des catégories d'actifs utilisés aux fins de l'objectif d'investissement du Compartiment

- a) Instruments financiers (hors dérivés intégrés)
 - Actions:

Le Compartiment peut investir dans des sociétés dont les actions sont négociées sur des marchés internationaux et dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'euros, sans restriction en de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisations boursières.

- Minimum 75% investis dans des actions de pays de la zone Euro ;
- 0% à 10% en actions cotées dans des pays en dehors de la zone Euro (risque de change sur devises autres que l'Euro)
- 0% à 75% en actions de petites et moyennes capitalisations (moins de 1 millaird d'euros);

Etant éligible au PEA (Plan d'Epargne en Actions) en France, le fonds sera investi à minimum à 75% en actions des marchés de l'Union Européenne qui sont éligibles au PEA.

- b) De 0% à 25% en instruments de taux d'émetteurs publics ou privés
 - -De 0% à 25% en instruments de taux ayant une notation minimale au moment de l'acquisition de A3 pour le court terme ou BBB (S&P) pour le long terme ou, à défaut, une notation équivalente évaluée par la société de gestion,
 - De 0% à 10% en titres « à haut rendement » ayant une notation inferieure à celle indiquée précédemment ou non notés ; et
 - de 0% à 10% en obligations convertibles.

Le degré de sensibilité de la partie de l'actif net exposée au risque de taux d'intérêt se situe entre 0 et 4.

La Société de gestion mène sa propre analyse de crédit pour les titres à acquérir et les titres déjà détenus. Sans s'appuyer exclusivement sur les notes fournies par les agences de notation, elle met en place une analyse complète du risque de crédit et les procédures nécessaires afin de termes d'allocation géographique ou sectorielle.

- Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le Compartiment est autorisé à investir dans l'ensemble des titres de créance et instruments du marché monétaire suivants

- des obligations de toute nature (y compris les obligations convertibles);
- des titres de créance négociables ;
- des titres de participation ;
- des titres équivalents aux titres cidessus, émis en vertu d'un droit étranger.

Actions ou parts d'autres OPCVM et OPC :

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM de droit français ou d'autres États membres ainsi que dans des OPC de droit européen en conformité avec les règles du présent Prospectus.

Les OPCVM et les OPC dans lesquels le Compartiment peut investir peuvent être des OPCVM et des OPC gérés par Auris Gestion.

b) Instruments dérivés

Le Compartiment pourra utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture ou d'exposition. Il aura recours à ce type d'instruments pour s'exposer aux devises et aux marchés actions ou pour s'en protéger. L'exposition globale par le

décider d'acheter ces titres ou, si leur note est dégradée, afin de décider de les céder ou de les conserver.

c) De 0% à 10% au risque de change sur les devises autres que l'euro

Description des catégories d'actifs utilisés aux fins de l'objectif d'investissement du Compartiment

- a) Instruments financiers (hors dérivés intégrés)
 - Actions:

Les actions sont sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière (P/E), des résultats publiés et de leur positionnement au sein de leur secteur, sans contrainte géographique particulière.

- Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le Compartiment est autorisé à investir dans l'ensemble des titres de créance et instruments du marché monétaire suivants :

- Des obligations de toute nature (y compris les obligations convertibles);
- Des titres de créance négociables ;
- Des titres de participation ;
- titres subordonnés;
- Des titres équivalents aux titres cidessus, émis en vertu d'un droit étranger.

Actions ou parts d'autres OPCVM et OPC:

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM de droit français ou d'autres États

biais de dérivés ne peut pas dépasser 100 % de l'actif net du Compartiment.

La Société peut utiliser des options, des contrats à terme standardisés, des swaps sur indices, des swaps de performance, des contrats de change à terme et des swaps sur devises négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

- c) Titres intégrant des dérivés (hors produits structurés)
 - Risques contre lesquels le gestionnaire souhaite protéger le Compartiment par le biais de titres intégrant des dérivés : risques liés aux actions et aux titres à revenu fixe.
 - Type de transactions: couverture contre les risques liés aux actions et aux titres à revenu fixe et/ou exposition à ces instruments.
 - Type d'instruments utilisés: Gestionnaire d'investissement peut investir dans tout type d'instruments pouvant donner accès au capital social d'une société, notamment les obligations convertibles inscrites à la cote de marchés réglementés, les bons de souscription, les obligations remboursables en actions. les obligations assorties bons de souscription et les certificats.

Ces instruments peuvent être négociés sur des marchés organisés ou de gré à gré.

- Stratégie utilisant des dérivés intégrés aux fins de l'objectif de gestion: le Gestionnaire d'investissement peut recourir à des titres intégrant des dérivés si ces titres offrent une alternative aux autres instruments financiers ou s'ils n'ont pas d'offre identique sur le marché des membres ainsi que dans des OPC en conformité avec les règles du présent Prospectus.

Les investissements dans des OPCVM et OPC d'autres Européens seront considérés chaque fois aue ces répondre investissements semblent spécifiquement et de manière plus adéquate aux objectifs d'investissement du Compartiment, par rapport à un investissement direct.

Les OPCVM et les OPC dans lesquels le Compartiment peut investir peuvent être des OPCVM et des OPC gérés par Auris Gestion.

b) Instruments dérivés

Le Compartiment pourra utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture ou d'exposition. Il aura recours à ce type d'instruments pour s'exposer aux devises et aux marchés actions ou pour s'en protéger. L'exposition globale par le biais de dérivés ne peut pas dépasser 100 % de l'actif net du Compartiment.

La Société peut utiliser des options, des contrats à terme standardisés (futures), des swaps sur indices, des swaps de performance, CFD, (Contrat sur différence), des contrats de change à terme et des swaps sur devises négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

- c) Titres intégrant des dérivés (hors produits structurés)
 - Risques contre lesquels le gestionnaire souhaite protéger le Compartiment par le biais de titres intégrant des dérivés : risques liés aux actions et aux titres à revenu fixe.
 - Type de transactions : couverture contre les risques liés aux actions et aux

autres instruments financiers. Ces opérations ne devront pas dépasser la valeur totale de l'actif de l'OPCVM.

Le Compartiment n'investira pas dans des titres adossés à des crédits mobiliers ou des titres adossés à des créances immobilières.

d) Dépôts et liquidités :

Le Compartiment n'investira pas dans des dépôts et ne pourra détenir qu'un montant limité de liquidités dans les limites de ses exigences en matière d'investissement.

e) Emprunts de liquidités:

Le Compartiment peut emprunter des liquidités jusqu'à 10 % de son actif net de manière temporaire et uniquement pour des raisons techniques.

f) Achats et ventes temporaires de titres

Le Compartiment peut effectuer des opérations de financement sur titres, sous réserve des conditions et des normes suivantes :

Nature des opérations réalisées :

- Opérations de pension ;
- Prêts de titres.

Nature des interventions :

- gestion financière ;
- optimisation des revenus de l'OPCVM;
- optimisation des coûts.

Ces interventions se limitent à la réalisation de l'objectif de gestion.

titres à revenu fixe et/ou exposition à ces instruments.

Type d'instruments utilisés: le Gestionnaire d'investissement peut investir dans tout type d'instruments pouvant donner accès au capital social d'une société, notamment les obligations convertibles inscrites à la cote de marchés réglementés, les bons de souscription, les obligations remboursables en actions, les obligations assorties de bons de souscription et les certificats.

Ces instruments peuvent être négociés sur des marchés organisés ou de gré à gré.

- Stratégie utilisant des dérivés intégrés aux fins de l'objectif de gestion: le Gestionnaire d'investissement peut recourir à des titres intégrant des dérivés si ces titres offrent une alternative aux autres instruments financiers ou s'ils n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers. Ces opérations ne devront pas dépasser la valeur totale de l'actif de l'OPCVM.

Le Compartiment n'investira pas dans des titres adossés à des crédits mobiliers ou des titres adossés à des créances immobilières.

d) Dépôts et liquidités :

Le Compartiment n'investira pas dans des dépôts et ne pourra détenir qu'un montant limité de liquidités dans les limites de ses exigences en matière d'investissement.

e) Emprunts de liquidités

Le Compartiment peut emprunter des liquidités jusqu'à 10 % de son actif net de

Types d'actifs pouvant être négociés :

- actions;
- obligations.

Niveau d'utilisation envisagé et autorisé :

- proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant être négociés par le biais d'Opérations de pension et de Prêts de titres : 50 % de l'actif net ;
- proportion prévue d'actifs sous gestion qui seront assujettis à des Opérations de pension : 50 %.
- proportion prévue d'actifs sous gestion qui seront assujettis à des Prêts de titres : 50 %.

<u>Possibilité d'effet de levier : ces opérations</u> ne visent aucun effet de levier.

Rémunération: les revenus nets générés par ces opérations (après rémunération de la contrepartie, tel que défini ci-après) sont versés ou restitués aux Compartiments, nets des coûts opérationnels directs et indirects générés par lesdites opérations.

Ces coûts ne devront en aucun cas dépasser 20 % desdits revenus nets. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section 10 du présent Prospectus intitulée « FRAIS ET DÉPENSES ».

Les détails relatifs à ces opérations ainsi que les différents coûts générés figureront dans le rapport annuel.

La répartition prévue des revenus est la suivante :

manière temporaire et uniquement pour des raisons techniques.

f) Achats et ventes temporaires de titres

Le Compartiment peut effectuer des opérations de financement sur titres,

Nature des opérations réalisées :

- Opérations de pension ;
- Prêts de titres.

Nature des interventions :

- gestion financière;
- optimisation des revenus de l'OPCVM;
- optimisation des coûts.

Ces interventions se limitent à la réalisation de l'objectif de gestion.

Types d'actifs pouvant être négociés :

- actions ;
- obligations.

Niveau d'utilisation envisagé et autorisé :

- proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant être négociés par le biais d'Opérations de pension et de Prêts de titres : 50 % de l'actif net;
- proportion prévue d'actifs sous gestion qui seront assujettis à des Opérations de pension : 50 %.
- proportion prévue d'actifs sous gestion qui seront assujettis à des Prêts de titres : 50 %.

<u>Possibilité</u> <u>d'effet</u> <u>de</u> <u>levier</u> : <u>ces</u> <u>opérations ne visent aucun</u> effet de levier.

<u>Rémunération</u>: les revenus nets générés par ces opérations (après rémunération de la contrepartie, tel que défini ci-après) sont versés ou restitués aux Compartiments, nets des coûts

- maximum 30 % pour la contrepartie;
- maximum 20 % pour la Société de gestion;
- minimum 50 % pour le Compartiment.

Les investisseurs doivent toutefois être conscients que la conclusion de telles opérations peut augmenter le profil de risque du Compartiment. Les risques liés à ces opérations sont les suivants :

- Risque de contrepartie : dans le cadre d'opérations de financement sur titres et d'opérations sur dérivés, le Compartiment est exposé au risque de défaut de la contrepartie avec laquelle la transaction est effectuée. Les règles de fonctionnement en la matière ainsi aue mécanismes d'appel de marge et de garantie qui y sont rattachés répondent aux exidences réglementaires applicables. En cas de défaut de la contrepartie, le nonrespect des engagements pris par celle-ci peut conduire à une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.
- Risque opérationnel : il s'agit du risque que les dividendes ou les actions d'entreprise auxquels le Compartiment a droit ne soient pas réclamés ou reçus en bonne et due forme.
- Risque juridique: il s'agit du risque d'inadéquation lors de l'élaboration des contrats avec les contreparties.
- Risque de liquidité: Le Compartiment peut se voir

opérationnels directs et indirects générés par lesdites opérations.

Ces coûts ne devront en aucun cas dépasser 20 % desdits revenus nets. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section 10 du présent Prospectus intitulée « FRAIS ET DÉPENSES ».

Les détails relatifs à ces opérations ainsi que les différents coûts générés figureront dans le rapport annuel.

La répartition prévue des revenus est la suivante :

- maximum 30 % pour la contrepartie;
- maximum 20 % pour la Société de gestion;
- minimum 50 % pour le Compartiment.

Les investisseurs doivent toutefois être conscients que la conclusion de telles opérations peut augmenter le profil de risque du Compartiment. Les risques liés à ces opérations sont les suivants :

Risque de contrepartie : dans cadre d'opérations financement sur titres et d'opérations sur dérivés, le Compartiment est exposé au risque de défaut contrepartie avec laquelle la transaction est effectuée. Les règles de fonctionnement en la matière ainsi aue mécanismes d'appel de marge et de garantie qui y sont rattachés répondent aux exidences réglementaires applicables. En cas de défaut de la contrepartie, le nonrespect des engagements pris par celle-ci peut conduire à exposé à des difficultés de négociation, voire à une impossibilité temporaire de négocier certains titres dans lesquels il a investi ou qu'il a reçus en garantie, en cas de défaut de la contrepartie dans le cadre d'opérations de financement sur titres.

<u>Critères déterminant le choix des contreparties :</u>

- · Forme juridique et pays d'origine: contreparties admissibles pour les contrats financiers de gré à gré (établissements avant le statut de dépositaire d'OPCVM, établissements de crédit dont le siège social se trouve dans un État membre de l'OCDE, sociétés d'investissement dont le siège social se trouve en Europe (UE ou EEE), qui sont autorisées à fournir des services de tenue de comptes en lien avec des instruments financiers et dont les fonds propres s'élèvent 3,8 millions d'euros minimum);
- Note de crédit minimale : A (ou note équivalente, telle que déterminée par l'analyse de la Société de gestion);

Autres critères :

- ces opérations doivent être régies par un accord prévoyant l'annulation et la compensation d'obligations financières réciproques (conformément aux conventions-cadres FBF et ISDA);
- sur initiative des OPCVM, elles peuvent faire l'objet d'une vente ou être liquidées ou clôturées par une opération symétrique, à tout moment et à leur valeur de marché.

Le Compartiment ne pourrait par exemple conclure de telles opérations qu'avec une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque opérationnel : il s'agit du risque que les dividendes ou les actions d'entreprise auxquels le Compartiment a droit ne soient pas réclamés ou reçus en bonne et due forme.
- Risque juridique: il s'agit du risque d'inadéquation lors de l'élaboration des contrats avec les contreparties.
- Risque de liquidité: Le Compartiment peut se voir exposé à des difficultés de négociation. voire impossibilité temporaire de négocier certains titres dans lesquels il a investi ou qu'il a reçus en garantie, en cas de défaut de la contrepartie dans cadre d'opérations financement sur titres.

<u>Critères déterminant le choix des contreparties :</u>

- Forme juridique et pays d'origine: contreparties admissibles pour les contrats financiers de gré à gré (établissements ayant le statut de dépositaire d'OPCVM, établissements de crédit dont le siège social se trouve dans un État membre de l'OCDE, sociétés d'investissement dont le siège social se trouve en Europe (UE ou EEE), qui sont autorisées à fournir des services de tenue de comptes en lien avec des instruments financiers et dont fonds propres s'élèvent 3,8 millions d'euros minimum);
- Note de crédit minimale : A (ou note équivalente, telle que déterminée par l'analyse de la Société de gestion);

CACEIS Bank Luxembourg Branch, qui est également le Dépositaire.

Les actifs du Compartiment (obligations et actions) liés à de telles opérations seront conservés auprès du Dépositaire.

Autres critères :

- Ces opérations doivent être régies par un accord prévoyant l'annulation et la compensation d'obligations financières réciproques (conformément aux conventions-cadres FBF et ISDA);
- o sur initiative des OPCVM, elles peuvent faire l'objet d'une vente ou être liquidées ou clôturées par une opération symétrique, à tout moment et à leur valeur de marché.

Le Compartiment ne pourra conclure de telles opérations qu'avec CACEIS Bank Luxembourg Branch, qui est également le Dépositaire.

Les actifs du Compartiment (obligations et actions) liés à de telles opérations seront conservés auprès du Dépositaire.

3. Fusion d'Auris - New Managers avec Auris - Global Opportunities

Le Conseil d'administration souhaite vous informer que le 12 décembre 2018 (la « Date d'Effet »), Auris - New Managers (le « Fonds absorbé ») fusionnera avec Auris - Global Opportunities (le « Fonds Absorbant ») (la « Fusion »). Les actionnaires du Fonds Absorbé recevront la valeur équivalente des actions du Fonds Absorbant en échange de leurs actions actuelles du Fonds Absorbé.

La fusion a été autorisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier le 29 octobre 2018.

Circonstances et argumentaire

Après examen, le Conseil d'administration a conclu que, compte tenu de la petite taille du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant, il sera difficile d'envisager une croissance significative à court ou moyen terme et que les actionnaires du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant bénéficieront des effets de la Fusion. Une fusion conduira à une taille suffisante pour développer le Fonds Absorbant et d'attirer de futurs investisseurs.

À la suite de la fusion, aucun changement n'aura lieu concernant les entités juridiques chargées de gérer les portefeuilles du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant.

Le Conseil d'administration a donc décidé, conformément à l'article 24 des statuts de la Société (les **Statuts**) et aux dispositions du prospectus de la Société (le **Prospectus**) et dans l'intérêt des actionnaires du Fonds Absorbant, de fusionner les Fonds Absorbant dans le Fonds Absorbé.

Changement des classes d'actions et des frais de gestion annuels.

Le tableau ci-dessous récapitule les frais annuels de la société de gestion (FDG) et les frais courants (Frais courants) pour les catégories d'actions du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant.

Le Fonds Absorbé et le Fonds Absorbant sont soumis à une commission de performance représentant 15% de la surperformance par rapport à leur indice de référence respectif.

La devise de base du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant est l'euro.

Catégorie d'Actions*	Fonds Absorbé		Fonds Absorbant		
	FDG	Frais Courants ¹	FDG	Frais Courants ²	
R	jusqu'à 1,80%	1.93%	jusqu'à 1,80%	1.93%	
l	jusqu'à 1.10%	1.23 %	jusqu'à 1.10%	1.23%	

Comparaison des caractéristiques du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant

On trouvera en annexe un tableau comparatif des principales caractéristiques du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant (y compris les modifications de la classe d'actions).

Impact sur les actionnaires et les droits des actionnaires

Le Conseil d'administration ne prévoit pas d'incidence importante sur le portefeuille ou la performance du Fonds Absorbant à la suite de la fusion. Le Fonds Absorbant continuera d'exister après la fusion. Les opérations sur le Fonds Absorbant ne seront pas interrompues par la fusion. Avant la fusion, le Fonds Absorbé cédera tous les actifs qui ne rentrent pas dans le portefeuille de placements du Fonds Absorbant ou qui ne peuvent pas être détenus en raison de restrictions en matière d'investissement et le Fonds Absorbant continuera d'être géré conformément à son objectif et à sa politique d'investissement actuels. Le portefeuille du Fonds Absorbant ne devrait pas être rééquilibré avant ou après la fusion.

Frais et dépenses de la fusion

Le Fonds Absorbé n'a plus de frais d'établissement à comptabiliser. Les dépenses engagées dans le cadre de la Fusion, y compris les frais juridiques, seront à la charge d'AURIS GESTION, (la « Société de gestion »).

¹ Percentages are per annum and are stated with reference to the net asset value per share. The OGCs are as at December 31st 2017

² Percentages are per annum and are stated with reference to the net asset value per share. The OGCs are as at December 31st 2017.

Ratio d'échange, traitement du revenu accumulé et conséquences de la fusion

À la Date d'effet, les actifs et les passifs du Fonds Absorbé seront transférés au Fonds Absorbant. Pour les actions de chaque catégorie qu'ils détiennent dans le Fonds Absorbé, les actionnaires recevront un montant équivalent en valeur des actions de la catégorie correspondante (voir la section "Modifications des catégories d'actions et des frais de gestion annuels" ci-dessus) dans le Fonds Absorbant. Le ratio d'échange de la fusion sera le résultat du ratio entre la valeur liquidative de la catégorie concernée du Fonds Absorbé et la valeur liquidative de la catégorie pertinente du Fonds Absorbant à la Date d'Effet. Bien que la valeur globale des avoirs des actionnaires reste la même, les actionnaires peuvent recevoir un nombre d'actions du Fonds Absorbant différent de celui qu'ils avaient précédemment détenu dans le Fonds Absorbé.

Tout revenu couru relatif aux actions du Fonds Absorbé au moment de la fusion sera inclus dans le calcul de la valeur liquidative finale par action du Fonds Absorbé et sera comptabilisé après la fusion dans la valeur liquidative par action de la fusion du Fonds Absorbant.

Les détenteurs d'actions du Fonds Absorbant qui ne souhaitent pas participer à la fusion ou qui ne souscrivent pas aux modifications expliquées aux sections 2 et 3 ci-dessus peuvent racheter leurs actions ou réinvestir leur participation, sans frais, jusqu'au 05 décembre 2018 (avant l'heure limite de négociation applicable), dans tout autre compartiment de la Société, dont les détails sont indiqués dans le prospectus en vigueur de la Société.

Vous devez consulter vos propres conseillers sur les incidences fiscales de la fusion en vertu des lois de votre pays de nationalité, de résidence, de domicile ou de constitution.

Disponibilité des documents

Les documents suivants sont disponibles gratuitement sur demande au siège social de la Société :

- Le projet commun de fusion ;
- Le dernier prospectus de la Société
- Des copies du rapport de Fusion de l'auditeur.

Pour plus de renseignement vous pouvez contacter le siège de la Société ou votre représentant local habituel.

Cordialement,

Alexandre HEZEZ

Directeur

Sylvain AFRIAT

Directeur

Annexe

Caractéristiques principales et tableau comparatif

On trouvera ci-dessous une comparaison des principales caractéristiques du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant. Les deux sont des compartiments de la Société. Les détails complets figurent dans le prospectus et il est également conseillé aux actionnaires de consulter le KIID du Fonds Absorbant.

	Fond Absorbé Auris – New Managers	Fonds Absorbant Auris - Global Opportunities	
Prospectus	Objectif:	Objectif:	
Objectif et Politique d'Investissement	Le Fond Absorbé a pour objectif principal de surperformer son indice de référence, composé de l'indice CAC All-Tradable (dividendes réinvestis) à 70 % et de l'indice EURO STOXX 600 (dividendes réinvestis) à 30 %, sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.	Le Fond Absorbant a pour objectif principal de surperformer son indice de référence, à savoir l'indice EURO STOXX avec dividendes réinvestis, convertis en euros par la Société de Gestion, sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.	
	Indice de référence : Indice CAC All- Tradable Net Return (70 %) + indice EURO STOXX 600 Net Return (30 %)	Indice de référence : EURO STOXX	
	 L'indice CAC All-Tradable Net Return, anciennement appelé SBF 250 NR, englobe les 250 plus grandes sociétés de l'indice CAC all Shares (qui comprend toutes les sociétés inscrites à la cote de la Bourse de Paris). Son code ISIN est FR0003999499 et son code Bloomberg, SBF250NT. Une description détaillée de cet indice se trouve sur le site www.euronext.com. L'indice EURO STOXX 600 TR est composé d'actions de sociétés européennes de toutes capitalisations. Il comprend 600 titres, équitablement répartis entre des sociétés de grande, de moyenne et de petite capitalisation et issus des 18 pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Suède, Suisse et Royaume-Uni. La sélection des titres se fonde sur 	L'indice EURO STOXX est un sous- ensemble vaste mais liquide de l'indice STOXX Europe 600. Avec un nombre variable de composantes, l'indice représente des sociétés à forte, moyenne et petite capitalisation de 11 pays de la zone euro: Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Espagne. Au 24/07/2018, l'indice comprenait 302 composants. L'indice est réévalué chaque trimestre et tient compte des dividendes générés par les actions qui le composent. Son code Bloomberg est le SXXT Index. Une description complète de cet indice et des titres le composant est disponible sur www.stoxx.com. Le cours de clôture de l'indice en euros est utilisé, ce qui inclut les dividendes réinvestis	

la capitalisation boursière des différentes sociétés. L'indice est réévalué chaque trimestre et tient compte des dividendes générés par les actions qui le composent. Son code Bloomberg est le SXXR. Une description complète de cet indice et des titres le composant est disponible sur www.stoxx.com.

L'indice de référence est utilisé a posteriori comme élément de comparaison. La composition du portefeuille du Compartiment peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice.

Les cours de clôture des indices sont exprimés en euro; ils tiennent compte du réinvestissement des dividendes (CAC All-Tradable, EURO STOXX 600).

Politique d'investissement

Afin de surperformer son indice de référence composite, le Compartiment investit principalement dans des actions, en adoptant une gestion active. Il peut aussi investir dans d'autres instruments à titre accessoire (obligations et autres OPC).

Sélection des titres : Les sociétés sélectionnées présentent un actif que les gestionnaires de portefeuille jugent sous-évalué et qui laisse à penser qu'il sera bientôt ajusté, notamment en raison de l'entrée en fonction d'un nouveau collaborateur. Il peut s'agir d'un nouveau président, d'un nouveau directeur général ou de tout autre collaborateur qui, selon le Gestionnaire d'investissement, occupe un poste clé au sein de la société en question. Ainsi, le Gestionnaire d'investissement se fondera sur l'analyse de la société en question et de son actif, du parcours professionnel du nouveau cadre et des mesures que ce dernier a prises en vue du redressement financier de ladite société.

L'indice de référence est utilisé rétrospectivement à titre d'évaluation comparative. La composition du compartiment peut différer de manière significative de la composition de l'indice.

Politique d'investissement

Afin d'atteindre son objectif d'investissement de surperformance de son indice de référence, le Compartiment adoptera un style dynamique et opportuniste reposant sur la combinaison de l'utilisation systématique d'une base données propriétaire couplée à une analyse fondamentale de sociétés préselectionnées via ladite base. L'analyse portera en particulier sur les éléments de bilan, cash flows. qualité des résultats et de la crédibilité du management, ainsi que des facteurs macroéconomiques.

Sélection des titres : les titres seront sélectionnés en considérant notamment :

- le potentiel d'appréciation théorique par rapport aux comparables sectoriels ou business modèles équivalents :
- une analyse financière fondamentale (management, stratégie, environnement sectoriel, équilibres bilantiels et caractéristiques du compte de résultats)
- une analyse des critères environnementaux et sociaux de de la société à travers des données publiques disponibles et / ou de questions spécifiques adressées à la direction sur ces aspects, en particulier en ce qui concerne la

Examen approfondi du travail accompli par le nouveau cadre : Le travail du Gestionnaire d'investissement consistera inévitablement à prendre régulièrement contact avec la direction de la société, à étudier le parcours professionnel du nouveau cadre et les méthodes de ce dernier qui se sont révélées efficaces et à évaluer le potentiel du plan stratégique soumis aux actionnaires de la société en auestion. Le Gestionnaire d'investissement analysera les progrès du plan stratégique au fil du temps, ce qui lui permettra de décider s'il sélectionnera la société ou non. Il est important que le nouveau cadre ait fortement contribué au succès du plan stratégique et à la réévaluation de la société.

Modélisation financière : Qu'elle s'appuie sur des estimations des flux de trésorerie futurs ou sur toute autre méthode d'évaluation jugée appropriée par le Gestionnaire d'investissement, la modélisation financière doit prouver que l'actif de la société en question est sous-évalué pour justifier un investissement.

Allocation géographique : S'agissant sélection des titres. Compartiment vise une exposition aux sociétés françaises à hauteur de 75 % environ et aux autres pays européens (y compris le Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse) à hauteur de 25 % environ. Toutefois, il est possible que la composition de son portefeuille s'écarte sensiblement de cette répartition.

Allocation sectorielle : Le Compartiment peut investir dans des sociétés de toutes capitalisations boursières, pour autant que les titres concernés soient conformes à la politique de gestion du risque de liquidité mise en place par le Gestionnaire d'investissement.

satisfaction des employés et des clients.

La construction de portefeuille tendra à se focaliser ou surpondérer les sociétés ayant le meilleur impact sur l'environnement de l'Homme.

Exposition pays : Aucune considération ne sera faite en référence à la composition de l'indice en termes de pondérations des pays. Le fonds investira au mois 90% de ses actifs en titres libellés en euros.

Allocation sectorielle : La construction de portefeuille tendra à se focaliser ou surpondérer les sociétés ayant le meilleur impact sur l'environnement de l'Homme. Aucune consideration ne sera faite en reference à l'indice en termes d'allocation sectorielle.

La sélection de titres, selon les convictions partagées par l'équipe de gestion, peut être le principal facteur explicatif d'une surperformance par rapport à l'indice de reference

Règles d'allocation complémentaires

- Le Compartiment s'engage à respecter les limites d'exposition de l'actif net énumérées ci-après :
- a) de 75% à 100% sur tous marchés d'actions de toutes zones géographiques, tous secteurs et toutes capitalisations boursières

Minimum 75% investis dans des actions de pays de la zone Euro;

- 0% à 10% en actions cotées dans des pays en dehors de la zone Euro (risqué de change sur devises autres que l'Euro)
- 0% to 75% en actions de petites et moyennes capitalisations (moins de 1 millaird d'euros);

Règles d'allocation complémentaires

Le Compartiment s'engage à respecter les limites d'exposition de l'actif net énumérées ci-après :

de 50 % à 100 % aux marchés a) actions européens. toutes capitalisations confondues (y compris les sociétés de petite et de moyenne capitalisation) et tous secteurs confondus. sous réserve des restrictions suivantes:

de 50 % à 100 % aux actions des pays européens ;

de 0% à 50% en actions de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 000 000 EUR :

Afin que d'être éligible au plan d'épargne en actions (PEA, France), le compartiment est investi à au moins 75 % en actifs éligibles

 b) jusqu'à 25 % en instruments de créance d'émetteurs publics ou privés, sous réserve des restrictions suivantes
 :

Entre 0 et 25 % en titres à revenu fixe émis par des États membres de l'Union européenne.

- de 0% à 25% en obligations notés investment grade ;
- de 0% à 25% en obligations convertibles.

Le degré de sensibilité de la partie de l'actif net exposée au risque de taux d'intérêt se situe entre 0 et 4.

La Société de gestion mène sa propre analyse de crédit pour les titres à Etant éligible au PEA (Plan d'Epargne en Actions) en France, le fonds sera investi à minimum à 75% en actions des marchés de l'Union Européenne qui sont éligibles au PEA.

b) De 0% à 25% en instruments de taux d'émetteurs publics ou privés

De 0% à 25% en instruments de taux ayant une notation minimale au moment de l'acquisition de A3 pour le court terme ou BBB (S&P) pour le long terme ou, à défaut, une notation équivalente évaluée par la société de gestion,

- De 0% à 10% en titres « à haut rendement » ayant une notation inferieure à celle indiquée précédemment ou non notés ; et
- de 0% à 10% en obligations convertibles.

Le degré de sensibilité de la partie de l'actif net exposée au risque de taux d'intérêt se situe entre 0 et 4.

La Société de gestion mène sa propre analyse de crédit pour les titres à acquérir et les titres déjà détenus. Sans s'appuyer exclusivement sur les notes fournies par les agences de notation, elle met en place une analyse complète du risque de crédit et les procédures nécessaires afin décider de d'acheter ces titres ou, si leur note est dégradée, afin de décider de les céder ou de les conserver.

c) De 0% à 10% au risque de change sur les devises autres que l'euro.

acquérir et les titres déjà détenus. Sans s'appuyer exclusivement sur les notes fournies par les agences de notation, elle met en place une analyse complète du risque de crédit et les procédures nécessaires afin de décider d'acheter ces titres ou, si leur note est dégradée, afin de décider de les céder ou de les conserver.

 c) De 0% à 25% au risque de change sur les devises autres que l'euro

Description des catégories d'actifs utilisés aux fins de l'objectif d'investissement

- a) Instruments financiers (hors dérivés intégrés)
- Actions :

Le Compartiment peut investir dans des actions négociées sur des marchés européens et émises par des sociétés de toutes capitalisations (y compris des sociétés de petite et de moyenne capitalisation), sans aucune restriction géographique ou sectorielle.

- Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le Compartiment s'autorise à investir dans l'ensemble des titres de créance et instruments du marché monétaire suivants :

- des obligations de toute nature
 (y compris les obligations convertibles)
- des titres de créance négociables;
- des actions de participation ;
- des titres équivalant aux titres ci-avant, émis en vertu d'un droit étranger.

Actions ou parts d'autres OPCVM et OPC:

Description des catégories d'actifs utilisés aux fins de l'objectif d'investissement

- a) Instruments financiers (hors dérivés intégrés)
- Actions :

Les actions sont sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière (P/E), des résultats publiés et de leur positionnement au sein de leur secteur, sans répartition géographique particulière.

- Titres de créance et instruments du marché monétaire :
- Le Compartiment est autorisé à investir dans l'ensemble des titres de créance et instruments du marché monétaire suivants :
- des obligations de toute nature (y compris les obligations convertibles);
- des titres de créance négociables;
- des titres de participation ;
- titres subordonnés;
- des titres équivalents aux titres ci-dessus, émis en vertu d'un droit étranger.

Actions ou parts d'autres OPCVM et OPC :

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM de droit français ou d'autres États membres ainsi que dans des OPC en conformité avec les règles du présent Prospectus.

Les investissements dans des OPCVM et d'autres OPC Européens seront considérés chaque fois que ces investissements semblent répondre spécifiquement et de manière plus adéquate aux objectifs d'investissement du Compartiment, par rapport à un investissement direct.

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM tels que des OPCVM de droit français ou d'autres États membres ainsi que des OPC en conformité avec l'art. 41, al. 1, €, de la Loi et avec les règles du présent Prospectus.

Les OPCVM et les OPC dans lesquels le Compartiment peut investir peuvent être des OPCVM et des OPC gérés par Auris Gestion.

b) Instruments dérivés

Le Compartiment pourra utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture ou d'exposition. Il aura recours à ce type d'instruments pour s'exposer aux devises et aux marchés actions ou pour s'en protéger. L'exposition globale par le biais de dérivés ne peut pas dépasser 100 % de l'actif net du Compartiment.

La Société peut utiliser des options, des contrats à terme standardisés, des swaps sur indices, des swaps de performance, des contrats de change à terme et des swaps sur devises négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

- c) Titres intégrant des dérivés (hors produits structurés)
- Risques contre lesquels le gestionnaire souhaite protéger le Compartiment par le biais de titres intégrant des dérivés : risques liés aux actions et aux titres à revenu fixe.
- Type de transactions : couverture contre les risques liés aux actions et aux titres à revenu fixe et/ou exposition à ces instruments.
- Type d'instruments utilisés : le Gestionnaire d'investissement peut investir dans tout type d'instruments

Les OPCVM et les OPC dans lesquels le Compartiment peut investir peuvent être des OPCVM et des OPC gérés par Auris Gestion.

b) Instruments dérivés

Le Compartiment pourra utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture ou d'exposition. Il aura recours à ce type d'instruments pour s'exposer aux devises et aux marchés actions ou pour s'en protéger. L'exposition globale par le biais de dérivés ne peut pas dépasser 100 % de l'actif net du Compartiment.

La Société peut utiliser des options, des contrats à terme standardisés (futures), des swaps sur indices, des swaps de performance, CFD (contrats pour différence), des contrats de change à terme et des swaps sur devises négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

- c) Titres intégrant des dérivés (hors produits structurés)
- Risques contre lesquels le gestionnaire souhaite protéger le Compartiment par le biais de titres intégrant des dérivés : risques liés aux actions et aux titres à revenu fixe.
- Type de transactions : couverture contre les risques liés aux actions et aux titres à revenu fixe et/ou exposition à ces instruments.
- Type d'instruments utilisés : le Gestionnaire d'investissement peut investir dans tout type d'instruments pouvant donner accès au capital social d'une société, notamment les obligations convertibles inscrites à la cote de marchés réglementés, les bons de souscription, les obligations remboursables en actions, les obligations assorties de bons de souscription et les certificats.

pouvant donner accès au capital social société. notamment d'une obligations convertibles inscrites à la cote de marchés réglementés, les bons souscription. les obligations remboursables actions. les en obligations assorties de bons de souscription et les certificats.

Ces instruments peuvent être négociés sur des marchés organisés ou de gré à gré.

- Stratégie utilisant des dérivés intégrés aux fins de l'objectif de gestion : le Gestionnaire d'investissement peut recourir à des titres intégrant des dérivés si ces titres offrent une alternative aux autres instruments financiers ou s'ils n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers. Ces opérations ne devront pas dépasser la valeur totale de l'actif de l'OPCVM.

Concernant les titres intégrant des dérivés, les actifs sous-jacents des dérivés sont considérés comme des actifs admissibles, conformément à l'art. 41 de la Loi et à l'art. 8 de la Réglementation de 2008.

Le Compartiment n'investira pas dans des titres adossés à des crédits mobiliers ou des titres adossés à des créances immobilières.

d) Dépôts et liquidités :

Le Compartiment n'investira pas dans des dépôts et ne pourra détenir qu'un montant limité de liquidités conformément à ses restrictions en matière d'investissement.

e) Emprunts de liquidités :

Le Compartiment peut emprunter des liquidités jusqu'à 10 % de son actif net de manière temporaire et uniquement pour des raisons techniques.

Ces instruments peuvent être négociés sur des marchés organisés ou de gré à gré.

- Stratégie utilisant des dérivés intégrés aux fins de l'objectif de aestion le Gestionnaire d'investissement peut recourir à des titres intégrant des dérivés si ces titres offrent une alternative aux autres instruments financiers ou s'ils n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers. Ces opérations devront pas dépasser la valeur totale de l'actif de l'OPCVM.
- Le Compartiment n'investira pas dans des titres adossés à des crédits mobiliers ou des titres adossés à des créances immobilières.
- d) Dépôts et liquidités :
- Le Compartiment n'investira pas dans des dépôts et ne pourra détenir qu'un montant limité de liquidités dans les limites de ses exigences en matière d'investissement.
- e) Emprunts de liquidités :
- Le Compartiment peut emprunter des liquidités jusqu'à 10 % de son actif net de manière temporaire et uniquement pour des raisons techniques.
- f) Achats et ventes temporaires de titres

Le Compartiment peut effectuer des opérations de financement sur titres sous réserve des conditions et normes suivantes :

Nature des opérations réalisées :

- Opérations de pension ;
- Prêts de titres.

Nature des interventions :

gestion financière ;

f) Achats et ventes temporaires de titres

Le Compartiment peut effectuer des opérations de financement sur titres, sous réserve des conditions et des normes suivantes :

Nature des opérations réalisées :

- Opérations de pension ;
- Prêts de titres.

Nature des interventions :

- gestion financière ;
- optimisation des revenus de l'OPCVM;
- optimisation des coûts.

Ces interventions se limitent à la réalisation de l'objectif de gestion.

Types d'actifs pouvant être négociés :

- actions;
- obligations.

Niveau d'utilisation envisagé el autorisé

- proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant être négociés par le biais d'Opérations de pension et de Prêts de titres : 50 % de l'actif net ;
- proportion prévue d'actifs sous gestion qui seront assujettis à des Opérations de pension : 50 %;
- proportion prévue d'actifs sous gestion qui seront assujettis à des opérations de prêt de titres : 50 %.

- optimisation des revenus de l'OPCVM;
- optimisation des coûts.

Ces interventions se limitent à la réalisation de l'objectif de gestion.

Types d'actifs pouvant être négociés .

- actions:
- obligations.

Niveau d'utilisation envisagé et autorisé :

- proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant être négociés par le biais d'Opérations de pension et de Prêts de titres : 50 % de l'actif net ;
- proportion prévue d'actifs sous gestion qui seront assujettis à des Opérations de pension : 50 %.
- proportion prévue d'actifs sous gestion qui seront assujettis à des Prêts de titres : 50 %.

Possibilité d'effet de levier : ces opérations ne visent aucun effet de levier.

Rémunération : les revenus nets générés par ces opérations (après rémunération de la contrepartie, tel que défini ci-après) sont versés ou restitués aux Compartiments, nets des coûts opérationnels directs et indirects générés par lesdites opérations.

Ces coûts ne devront en aucun cas dépasser 20 % desdits revenus nets. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section 10 du présent Prospectus intitulée « FRAIS ET DÉPENSES ».

Les détails relatifs à ces opérations ainsi que les différents coûts générés figureront dans le rapport annuel. Possibilité d'effet de levier : ces opérations ne visent aucun effet de levier.

Rémunération : les revenus nets générés par ces opérations (après rémunération de la contrepartie, tel que défini ci-après) sont versés ou restitués aux Compartiments, nets des coûts opérationnels directs et indirects générés par lesdites opérations.

Ces coûts ne devront en aucun cas dépasser 20 % desdits revenus nets. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section 10 du présent Prospectus intitulée « FRAIS ET DÉPENSES ».

Les détails relatifs à ces opérations ainsi que les différents coûts générés figureront dans le rapport annuel.

La répartition prévue des revenus est la suivante :

- maximum 30 % pour la contrepartie;
- maximum 20 % pour la Société de gestion ;
- minimum 50 % pour le Compartiment.

Les investisseurs doivent toutefois être conscients que la conclusion de telles opérations peut augmenter le profil de risque du Compartiment. Les risques liés à ces opérations sont les suivants

• Risque de contrepartie : dans le cadre d'opérations de financement sur titres et d'opérations sur dérivés, le Compartiment est exposé au risque de défaut de la contrepartie avec laquelle la transaction est effectuée. Les règles de fonctionnement en la matière ainsi que les mécanismes d'appel de marge et de garantie qui y sont rattachés

La répartition prévue des revenus est la suivante :

- maximum 30 % pour la contrepartie;
- maximum 20 % pour la Société de gestion;
- minimum 50 % pour le Compartiment.

Les investisseurs doivent toutefois être conscients que la conclusion de telles opérations peut augmenter le profil de risque du Compartiment. Les risques liés à ces opérations sont les suivants:

- Risque de contrepartie : dans le cadre d'opérations de financement sur titres et d'opérations sur dérivés. le Compartiment est exposé au risque de défaut de la contrepartie avec laquelle la transaction est effectuée. Les rèales fonctionnement en la matière ainsi que les mécanismes d'appel de marge et de garantie qui y sont rattachés répondent aux exigences réglementaires applicables. En cas de défaut de la contrepartie, le nonrespect des engagements pris par celle-ci peut conduire à une baisse de la valeur liquidative Compartiment.
- 0
- Risque opérationnel : il s'agit du risque que les dividendes ou les actions d'entreprise auxquels le Compartiment a droit ne soient pas réclamés ou reçus en bonne et due forme.
- Risque juridique : il s'agit du risque d'inadéquation lors de l'élaboration des contrats avec les contreparties.

répondent aux exigences réglementaires applicables. En cas de défaut de la contrepartie, le non-respect des engagements pris par celle-ci peut conduire à une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque opérationnel : il s'agit du risque que les dividendes ou les actions d'entreprise auxquels le Compartiment a droit ne soient pas réclamés ou reçus en bonne et due forme.
- Risque juridique : il s'agit du risque d'inadéquation lors de l'élaboration des contrats avec les contreparties.
- Risque de liquidité : le Compartiment peut se voir exposé à des difficultés de négociation, voire à une impossibilité temporaire de négocier certains titres dans lesquels il a investi ou qu'il a reçus en garantie, en cas de défaut de la contrepartie dans le cadre d'opérations de financement sur titres.

Critères déterminant le choix des contreparties :

Forme juridique et pays d'origine : contreparties admissibles pour les contrats financiers de gré à gré (établissements ayant le statut de dépositaire d'OPCVM, établissements de crédit dont le siège social se trouve dans un État membre de l'OCDE. sociétés d'investissement dont le siège social se trouve en Europe (UE ou EEE), qui sont autorisées à fournir des services de tenue de comptes en lien avec des instruments financiers et dont les fonds propres s'élèvent à 3,8 millions d'euros minimum);

• Risque de liquidité : Le Compartiment peut se voir exposé à des difficultés de négociation, voire à une impossibilité temporaire de négocier certains titres dans lesquels il a investi ou qu'il a reçus en garantie, en cas de défaut de la contrepartie dans le cadre d'opérations de financement sur titres.

Critères déterminant le choix des contreparties :

Forme juridique et pays d'origine : contreparties admissibles pour les contrats financiers de gré à gré (établissements ayant le statut de dépositaire d'OPCVM. établissements de crédit dont le siège social se trouve dans un État membre l'OCDE. de sociétés d'investissement dont le siège social se trouve en Europe (UE ou EEE), qui sont autorisées à fournir des services de tenue de comptes en lien avec des instruments financiers et dont les fonds propres s'élèvent à 3.8 millions d'euros minimum) ;

• Note de crédit minimale : A (ou note équivalente, telle que déterminée par l'analyse de la Société de gestion) ;

Autres critères :

- o ces opérations doivent être régies par un accord prévoyant l'annulation et la compensation d'obligations financières réciproques (conformément aux conventionscadres FBF et ISDA);
- o sur initiative des OPCVM, elles peuvent faire l'objet d'une vente ou être liquidées ou clôturées par une opération symétrique, à tout moment et à leur valeur de marché.
- Le Compartiment ne pourrait par exemple conclure de telles opérations qu'avec CACEIS Bank

• Note de crédit minimale : A (ou note équivalente, telle que déterminée par l'analyse de la Société de gestion ;

Luxembourg Branch, qui est également le Dépositaire.

Autres critères :

- o ces opérations doivent être régies par un accord prévoyant l'annulation et la compensation d'obligations financières réciproques (conformément aux conventionscadres FBF et ISDA) :
- o à l'initiative de l'OPCVM, elles peuvent faire l'objet d'une vente ou être liquidées ou clôturées par une opération symétrique, à tout moment et à leur valeur de marché.

Le Compartiment ne pourrait par exemple conclure de telles opérations qu'avec CACEIS Bank Luxembourg Branch, qui est également le Dépositaire.

Les actifs du Compartiment (obligations et actions) liés à de telles opérations seront conservés auprès du Dépositaire.

Les actifs du Compartiment (obligations et actions) liés à de telles opérations seront conservés auprès du Dépositaire.

DICI

Objectifs et Politique d'Investissement

Objectifs

L'objectif du Fonds est de surperformer son indice de référence.

Stratégie d'investissement :

Le Fonds investit principalement et activement dans des actions. Le

Fonds peut investir dans d'autres instruments sur une base accessoire.

Le Fonds s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :

a) De 50 % à 100 % aux marchés d'actions européens de toute capitalisation boursière, y compris les petites et moyennes capitalisations

Objectifs

L'objectif du Fonds est de surperformer son indice de référence.

Stratégie d'investissement :

Fond adoptera style un dynamique et opportuniste reposant sur la combinaison d'utilisation systématique d'une base de données propriétaire couplée à une analyse fondamentale de sociétés préselectionnées via ladite base. L'analyse portera en particulier sur les éléments de bilan, cash flows. qualité des résultats et de

	boursières et couvrant tous les secteurs,	crédibilité du management, ainsi que des facteurs macroéconomiques.		
	b) Entre 0 % et 25 % aux instruments de taux d'intérêt d'émetteurs publics ou	Le Fonds s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :		
	privés, c) De 0 % à 25 % au risque de change sur les devises autres que l'euro.	a) de 75% à 100% sur tous marchés d'actions de toutes zones géographiques, tous secteurs et toutes capitalisations boursières,		
	Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture ou d'exposition.	b) De 0% à 25% en instruments de taux d'émetteurs publics ou privés		
	L'investisseur peut acheter ou vendre	c) De 0% à 10% au risque de change sur les devises autres que l'euro.		
	des actions du Fonds lors de tout jour ouvré au Luxembourg, à 12:00 (heure de Paris).	Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture ou d'exposition.		
	Les revenus du Fonds sont intégralement réinvestis.	L'investisseur peut acheter ou vendre des actions du Fonds lors de tout jour ouvré au Luxembourg, à 12:00 (heure de Paris).		
	Recommandation : La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.	Les revenus du Fonds sont intégralement réinvestis.		
	Vous pouvez trouver plus d'informations sur les objectifs et la politique d'investissement du Fonds dans les sections « Objectif	Recommandation : La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.		
d'investissement, Indice de référence du Compartiment » et « Stratégie d'investissement du Compartiment » du Prospectus.		Vous pouvez trouver plus d'informations sur les objectifs et la politique d'investissement du Fonds dans les sections « Objectif d'investissement, Indice de référence du Compartiment » et « Stratégie d'investissement du Compartiment » du Prospectus.		
Profil de Risque et de Rendement (SRRI)	Catégorie 6	Catégorie 5		
DIO				
DICI Informations sur les risques**	Risque de liquidité : Un risque de liquidité existe lorsque des investissements spécifiques sont difficiles à vendre ou à acheter. Ceci pourrait réduire les rendements du Fonds en cas d'incapacité par ce	Risque de liquidité : Un risque de liquidité existe lorsque des investissements spécifiques sont difficiles à vendre ou à acheter. Ceci pourrait réduire les rendements du Fonds en cas d'incapacité par ce		
	73-1411-1411-1411-1411-1411-1411-1411-14			

dernier de conclure des transactions à des périodes opportunes ou des conditions tarifaires favorables.

Dérivés à des fins de couverture : L'utilisation de dérivés à des fins de couverture dans un marché haussier pourrait réduire le potentiel de gain.

Risque de crédit et risque de taux d'intérêt : Le Fonds investit en obligations. trésorerie OU autres instruments du marché monétaire, II s'expose de ce fait au risque de défaut de l'émetteur. La probabilité d'un tel événement dépend de la solvabilité de l'émetteur. Le risque de défaut est habituellement plus élevé pour des titres à caractère spéculatif. Une hausse des taux d'intérêt peut induire une baisse de la valeur des titres à revenu fixe détenus par le Fonds. Le prix et le rendement d'une obligation variant en sens inverses, une baisse de prix de l'obligation s'accompagne d'une hausse de son rendement.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles : Les obligations convertibles sont des titres hybrides présentant des caractéristiques tant d'actions que de titres de créance, qui permettent en principe à leur détenteur de convertir leur intérêt dans des obligations en actions de la société émettrice à une date ultérieure spécifiée. L'investissement dans des convertibles entraînera une volatilité plus importante que l'investissement dans des obligations standard.

Risque de concentration : Dans la mesure où le Fonds concentre ses investissements dans un pays, un marché, une industrie ou une classe d'actifs, le Fonds pourrait subir une perte suite à des événements défavorables affectant spécifiquement ce pays, ce marché, cette industrie ou cette classe d'actifs.

dernier de conclure des transactions à des périodes opportunes ou des conditions tarifaires favorables.

Dérivés à des fins de couverture : L'utilisation de dérivés à des fins de couverture dans un marché haussier pourrait réduire le potentiel de gain.

Risque de crédit et risque de taux d'intérêt : Le Fonds investit en obligations, trésorerie ou autres instruments du marché monétaire. Il s'expose de ce fait au risque de défaut de l'émetteur. La probabilité d'un tel événement dépend de la solvabilité de l'émetteur. Le risque de défaut est habituellement plus élevé pour des titres à caractère spéculatif. Une hausse des taux d'intérêt peut induire une baisse de la valeur des titres à revenu fixe détenus par le Fonds. Le prix et le rendement d'une obligation variant en sens inverses. une baisse de prix de l'obligation s'accompagne d'une hausse de son rendement.

Risque de concentration : Dans la mesure où le Fonds concentre ses investissements dans un pays, un marché, une industrie ou une classe d'actifs, le Fonds pourrait subir une perte suite à des événements défavorables affectant spécifiquement ce pays, ce marché, cette industrie ou cette classe d'actifs.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles : Les obligations convertibles sont des titres hybrides présentant des caractéristiques tant d'actions que de titres de créance, qui permettent en principe à leur détenteur de convertir leur intérêt dans des obligations en actions de la société émettrice à une date ultérieure spécifiée. L'investissement dans des convertibles entraînera une volatilité plus importante que

		l'investissement dans des obligations standard.		
Investisseur type	Le Compartiment est ouvert à tous types d'investisseurs et vise ceux qui cherchent à obtenir une exposition à un portefeuille d'actions. Afin de décider d'investir dans la Société, les investisseurs potentiels doivent prendre en considération leurs propres actifs, les réglementations et leurs besoins actuels sur un horizon d'investissement recommandé de cinq ans minimum.	types d'investisseurs et vise ceux qui cherchent à obtenir une exposition un portefeuille d'actions. Afin décider d'investir dans la Société, les décider d'investir dans la Société, le investisseurs potentiels doiver prendre en considération leur propres actifs, les réglementations un horizon leurs besoins actuels sur un horizon		
Devise du Fonds	EUR	EUR		
Date de Lancement	5 octobre 2017	20 septembre 2017		
Encours Totale du Fonds (millions d'euros) au 29 Octobre 2018	2.9 EUR	6.5 EUR		
Heure Limite de Transaction et Périodes de Règlement pour les Souscriptions et les Rachats	Les ordres doivent parvenir à la société de gestion avant 12h00. Heure de Luxembourg chaque jour d'évaluation. Les périodes de règlement pour la souscription et le rachat sont dans les deux jours ouvrables suivant le jour d'évaluation.	société de gestion avant 12h00. Heure de Luxembourg chaque jour d'évaluation.		
Méthode de Gestion des Risques	Engagement	Engagement		
Charge Initiale	R: max 2.50% I: Néant	R: max 2.50% I: Néant		
Commission de Gestion (FDG) par Classe d'Actions	R: 1.80% maximum par an l: 1.10% maximum par an	R: 1.80% maximum par an I: 1.10% maximum par an		
Commission de Performance	15 % maximum au-delà de la performance de l'indice de référence	15 % maximum au-delà de la performance de l'indice de référence		
Frais Courants	R: 1.93% par an I: 1.23 % par an	R: 1.93% par an I: 1.23 % par an		

Correspondance des Classes d'Actions Existantes et Nouvelles	Classe d'Actions Existante Détenue	Nouvelle Détenir	Classe	d'Actions	à
	R	R			
	I	Valence			
		ĺ			

La fusion s'appliquera également à toute catégorie d'actions supplémentaire lancée avant la Date d'Effet.